

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
de la commune de SAINT-MARTIN-LES-EAUX
Séance du 24 février 2026



Nombre de membres :

afférents au C.M : 11

en exercice : 10

qui ont pris part à la délibération : 10

Date de la convocation : 20/02/2026

Date d'affichage :

L'an deux mil vingt-six à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la Loi sous la présidence de Monsieur Stéphane DELRIEU, Maire.

Présents : CHRISOSTOME Marie-Elisabeth, CROUHY Michèle, BRANTHOMME Hubert, DELRIEU Stéphane, GUILLAUME Florian, MESTAS Bruno, PUSSET Guy, SALICIS Benjamin, POCHET Romain

REÇU À LA SOUS PRÉFECTURE
DE FORCALQUIER

Représenté : SALICIS Jean-Marie donne procuration à Stéphane DELRIEU

- 2 MARS 2026

Secrétaire de séance : SALICIS Benjamin

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Objet : Autorisation de célébration des mariages dans la mairie temporaire

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L2121-30-1,

Vu le Code civil, et notamment son article 75,

Vu la délibération n°52-2025 du conseil municipal en date du 4 novembre 2025 portant autorisation de signature de la convention de prêt à usage de l'Atelier n°2 avec la Communauté de Commune Haute Provence Pays de Banon,

Vu la réponse ministérielle à QE n°15379 publiée au JO du Sénat du 30 décembre 2010,

Vu le courrier du Procureur de la République d'autorisation générale de déplacement des registres d'état civil en date du 10 octobre 2025,

Considérant que les travaux de rénovation du bâtiment de la mairie entraînent la nécessité de déplacement de la mairie dans un bâtiment annexe,

Considérant que les mariages devront avoir lieu dans ledit bâtiment annexe,

Où l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- ✓ **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou tout officier de l'état civil, à célébrer les mariages au sein de l'atelier n°2, sis au 192 Route des Genêts.
- ✓ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents afférents.

Résultat du vote :

POUR : 10 (CHRISOSTOME Marie-Elisabeth, CROUHY Michèle, BRANTHOMME Hubert, DELRIEU Stéphane, GUILLAUME Florian, MESTAS Bruno, PUSSET Guy, SALICIS Benjamin, POCHET Romain, SALICIS Jean-Marie)

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.



**POUR EXTRAIT CERTIFIÉ
CONFORME
Le Maire
Stéphane DELRIEU**